

---

### **Re Confinement COVID 19 : la Chambre d'agriculture de la Meuse mobilisée auprès des agriculteurs et des collectivités**

---

*Suite aux annonces gouvernementales du 29 octobre, l'activité agricole doit se poursuivre dans le respect de l'objectif de lutte contre la propagation de l'épidémie du Covid19 et de maintien autant que possible de l'activité économique.*

*>> La Chambre d'agriculture de la Meuse très attentive à la situation sanitaire informe que son siège de Bar le Duc ainsi que son antenne à Bras sur Meuse restent ouverts aux publics, dans le respect très strict des gestes barrières.*

#### **Les activités sont maintenues dans un respect très strict des règles de protection sanitaires**

La Chambre d'agriculture, établissement public, maintient l'ensemble de ses missions (conseil individuel et collectif, accompagnement technique, économique, réglementaire, formations...) en respectant un protocole renforcé si l'activité se déroule en présentiel, et avec des modalités dématérialisées mises en œuvre dans la mesure du possible.

La prise de rendez-vous est préconisée en amont des visites dans nos locaux.

Accueil Standard : 03 29 83 30 30